



## Renseignements à fournir dans une demande de permis ou de renouvellement de permis

### Section 1 – Renseignements concernant le demandeur

#### Renseignements sur l'importateur ou le manufacturier :

Nom de l'entreprise :	Nom de la personne autorisée :	
Adresse municipale :	Titre de la personne autorisée :	
	Numéro de téléphone:	Poste:
Adresse postale :	Numéro de télécopieur (le cas échéant) :	
	Adresse électronique (le cas échéant) :	

*S'il y a plusieurs demandeurs, veuillez joindre des feuilles supplémentaires.*

#### Préparé et soumis par (si différent du demandeur ci-dessus) :

Nom de la compagnie (le cas échéant) :	Nom de la personne autorisée à agir au nom du (des) demandeur(s)	
Adresse municipale :	Titre de la personne autorisée :	
	Numéro de téléphone:	Poste:
Adresse postale :	Numéro de télécopieur (le cas échéant) :	
	Adresse électronique (le cas échéant) :	

**Section 2 – Renseignements sur une substance toxique mentionnée à l'article 4 ou 6 du Règlement ou sur un produit qui en contient**

Nom de la substance toxique (tel qu'identifiée dans le *Règlement*) :

---

*Dans le cas d'une substance, compléter les colonnes A-F et M.*

*Dans le cas d'un produit, compléter toutes les colonnes (A-M).*

A	B	C		D		E		F	
Nom du demandeur (si plusieurs)	Date de fin de la période de douze mois	Quantité de substance fabriquée au cours des douze mois (de la colonne B) et unité de mesure		Quantité de substance importée au cours des douze mois (de la colonne B) et unité de mesure		Quantité que le demandeur prévoit fabriquer au cours de la période visée par le permis et unité de mesure		Quantité que le demandeur prévoit importer au cours de la période visée par le permis et unité de mesure	
			Unité		Unité		Unité		Unité

G	H		I		J		K		L		M
<i>Renseignements sur le produit, le cas échéant</i>											
Nom du produit qui contient la substance	Quantité du produit fabriquée au cours des douze mois (de la colonne B) et unité de mesure		Quantité du produit importée au cours des douze mois (de la colonne B) et unité de mesure		Quantité du produit que le demandeur prévoit fabriquer au Canada au cours de la période visée par le permis et unité de mesure		Quantité du produit que le demandeur prévoit importer au Canada au cours de la période visée par le permis et unité de mesure		Concentration prévue de la substance toxique dans le produit OU la masse prévue de la substance toxique dans le produit et unité de mesure		Mention de chaque utilisation prévue (si le demandeur dispose de cette information)
		Unité		Unité		Unité		Unité		Unité	

*Joindre des feuilles supplémentaires au besoin.*



### Section 3 – Informations additionnelles

Cette demande doit être accompagnée :

- Des renseignements qui établissent qu'au moment de la demande de permis le demandeur n'est pas en mesure, sur le plan technique ou économique, de remplacer la substance toxique par une substance non visée par le *Règlement* ou d'utiliser une solution de rechange;
- D'une explication des mesures qui ont été prises pour éliminer ou réduire au minimum les effets nocifs de la substance toxique sur l'environnement et la santé humaine; et
- Du détail du plan élaboré à l'égard de la substance toxique comportant les mesures que le demandeur prendra pour se conformer au *Règlement* ainsi que le délai prévu pour son exécution, lequel ne peut excéder trois ans à compter de la date initiale de délivrance du permis.

### Section 4 – Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande sont complets et exacts.

\_\_\_\_\_

*Date*

\_\_\_\_\_

*Lieu*

\_\_\_\_\_

*Signature de la personne autorisée à  
soumettre cette demande*

#### **Avertissement :**

Le présent formulaire n'est publié qu'à titre informatif et ne contient peut-être pas toutes les exigences juridiques. En cas d'incohérence ou de contradiction entre l'information contenue dans le présent document et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) ou le Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012), ce sont les versions officielles de la Loi ou du Règlement qui ont préséance. La version officielle du Règlement se trouve à l'adresse suivante : <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/fra/reglements/DetailReg.cfm?intReg=207>.